

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 10

Artikel: Conférence syndicale internationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383183>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: G. Heymann
Téléphone 1808 ○ ○ ○ Kapellenstrasse 6 ○ ○ ○ Compte de chèques N° III 1366
◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ Parait tous les mois ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ Kapellenstrasse, 6 ○ ○ ○

SOMMAIRE:

	Pages		
1. Conférence syndicale internationale	85	4. L'Europe en 1920	89
2. La Conférence de l'Union syndicale suisse	86	5. Dans les fédérations	91
3. Une menace	88	6. Mouvement syndical international	92
		7. Divers	92

Conférence syndicale internationale

Quand paraîtront ces lignes, la conférence syndicale internationale sera réunie, à moins que des événements inattendus viennent nous contrarier au dernier moment.

Beaucoup peut dépendre des discussions qui auront lieu à cette réunion. Elle peut exprimer la volonté des ouvriers du monde entier de mettre tout en œuvre pour ramener la paix. Elle peut fortifier à nouveau la solidarité de la classe des travailleurs dans sa lutte contre le capitalisme qui domine le monde et qui ignorera les frontières après la guerre comme il les ignorait avant. Elle peut, et en cela consiste sa tâche la plus importante, montrer de nouvelles voies à la législation concernant la protection ouvrière. Le programme syndical de paix, qui sera discuté à cette conférence, nous rappelle, comme aucun point de l'ordre du jour ne pourrait le faire, la triste situation dont souffrent les ouvriers même dans les pays les plus avancés. Ce programme de paix donnera une impulsion nouvelle à la lutte menée pour le développement de la protection et des droits de l'ouvrier. Tous souffrent dans la même mesure. Tous devront se retrouver dans un effort commun. C'est de ce programme que devra surgir la nouvelle Internationale syndicale, c'est sur lui que celle-ci devra s'appuyer pour déployer son activité à l'avenir.

Nous souhaitons cordialement la bienvenue aux délégués qui sont réunis ces jours pour faire une œuvre utile; nous espérons qu'un esprit de fraternité règne parmi eux pour solutionner les problèmes qui leur sont soumis pour le bien des ouvriers du monde entier.

Quand, en 1913, la dernière conférence syndicale internationale se réunit à Zurich, il est certain que personne ne prévoyait dans quelles circonstances tragiques la prochaine conférence

aurait lieu. Déjà au début de la guerre, des voix se firent entendre pour demander la convocation d'une conférence devant régler la question du siège de l'U. S. I. On comptait cependant sur une fin rapide des hostilités, et on se contentait de créer un bureau-succursale à Amsterdam. Une proposition vint d'Amérique de convoquer une conférence syndicale internationale au même lieu et à la même date où se réunirait le congrès mondial de la paix, dans le but d'influencer celui-ci. Cette motion fut suivie des propositions de la conférence de Leeds qui, renonçant à la réunion d'un congrès général des syndicats, élaborera par contre un programme à faire insérer dans le traité de paix, touchant les organisations syndicales. Ce programme rencontra l'assentiment unanime. Les pays scandinaves et la Commission générale des syndicats d'Allemagne chargèrent l'U. S. I. d'examiner le projet de Leeds. Ce sera désormais l'affaire de la Conférence de formuler définitivement toutes les questions présentées. Ensuite de l'excellent travail préliminaire qui a été exécuté, nous ne doutons plus du succès.

Nous savons qu'une conférence syndicale internationale en Suisse était déjà projetée pour le 11 décembre 1916. Elle fut remise à une époque indéterminée. Une nouvelle invitation fut envoyée par la Hollande pour Stockholm le 8 juin 1917. Les pays centraux et quelques États neutres y déléguèrent des représentants de leurs syndicats. Elle ne put cependant pas liquider son programme.

La troisième invitation fut lancée le 30 juin par la Suisse, à tous les pays, soit par lettres ou par télégrammes. Cette invitation conduira-t-elle au but désiré? Telle fut la question qui se posa partout.

Il ne fut pas facile de juger de quelle manière notre invitation du 30 juin fut accueillie; ensuite de la sévère censure des lettres et des dépêches, bien rares furent les communications qui nous

parvinrent de France, d'Italie, de Belgique, d'Angleterre, d'Amérique et des pays du Balkan. Nous avons cependant pu constater que les camarades français et italiens étaient prêts à participer à la conférence. Malheureusement, la conférence des organisations syndicales des pays alliés du 10 septembre à Londres n'a pas pu se décider à accepter l'invitation à la conférence de Berne. Ainsi, cette tentative aurait pu être considérée comme échouée, si les Français, les Italiens et les Serbes n'avaient pas fait valoir leur droit d'envoyer une délégation. Nous leur sommes très reconnaissants pour cette attitude. Ils rendent ainsi au mouvement syndical international un service qui sera apprécié par tous les camarades.

Si malgré tout, la conférence de Berne devait être un parlement tronqué, nous le devrions au refus des gouvernements d'accorder des passeports aux représentants des syndicats. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas encore quelle est la situation à cet égard. Si l'un ou l'autre des gouvernements avait empêché le voyage en Suisse des délégués des organisations syndicales, ce ne sera certainement pas dans l'intérêt de la défense du pays, mais simplement pour sauvegarder les intérêts des capitalistes.

Mais aucun gouvernement ne pourra empêcher la marche des événements au moyen de la dictature. Les droits des peuples ne se laissent plus remplacer par de belles paroles. La démocratie et le droit de libre disposition des peuples ne peuvent plus être un privilège exclusif des riches.

Avec la guerre mondiale et par celle-ci, la classe ouvrière entre dans la vie des peuples comme un facteur puissant, elle revendique l'égalité des droits; cette classe ouvrière qui, pendant la guerre, a fait l'expérience que tous les sacrifices et toutes les souffrances retombent sur elle et que sans son assiduité au travail, tout l'organisme de la société tombe en ruines.



La Conférence de l'Union syndicale suisse

Il fut ouvert le 7 septembre, peu après 3¹/₂ h. de l'après-midi, par le camarade Oscar Schneeberger, président du comité. L'ordre du jour comprenait onze tractanda, dont le rapport sur la situation du mouvement syndical, la revision des statuts, union ouvrières et secrétariat des ouvrières, Union syndicale et Organisation de la jeunesse étaient les plus intéressants.

Le bureau fut composé comme suit: présidents: Schneeberger, Berne, et Rieder, Zurich;

traducteurs: Ch. Schürch, La Chaux-de-Fonds; A. Huggler, Zurich, Hubacher, Genève, et C. Ilg, Berne.

Dans son rapport sur la situation, Ch. Dürr, renseigna sur le développement des organisations syndicales pendant la guerre. Particulièrement satisfaisante est la constatation que l'Union syndicale compte actuellement au moins 110,000 membres et que, depuis le début de l'année, trois fédérations des cheminots ont donné leur adhésion. Il examina en outre l'attitude à prendre envers les fédérations industrielles, la question de la transformation de l'Union syndicale en une organisation centrale, les cotisations et les secours en prenant spécialement en considération les différentes branches d'assurance, l'administration des fédérations, les efforts faits pour l'éducation, la statistique syndicale, les tâches sociales, les mesures de guerre et le développement futur des organisations syndicales.

Après avoir entendu le rapport du camarade Dürr, on discuta sur les propositions présentées. Le vœu tendant à une plus grande centralisation de la presse syndicale, émis surtout par les petites fédérations, fut pris en considération, dans le sens d'un service plus étendu de la correspondance syndicale.

La création d'une institution de revision qui, outre la vérification des caisses des fédérations et des sections, aurait comme tâche principale de donner des conseils et faire des propositions aux organisations en vue de simplifier et d'unifier l'administration, sera examinée par le comité qui prendra les dispositions qui lui paraîtront nécessaires.

Un secrétaire, dont la langue maternelle sera le français, doit être appelé le plutôt possible.

Lors de la conclusion de conventions et de tarifs, on mettra tout en œuvre pour que des clauses empêchant des manifestations de solidarité ne soient pas admises.

Le camarade Rieder rapporte sur les dispositions prises concernant le terrain d'activité des associations syndicales locales, des sections syndicales des unions ouvrières et des secrétariats ouvriers locaux. Il exposa le développement pris par les organisations locales, ainsi que les motifs qui ont engagé le comité et les secrétaires ouvriers à s'occuper d'une nouvelle réglementation. Il s'agit principalement d'une répartition du travail aussi pratique que possible; tous ceux qui s'occupent du mouvement ouvrier devront être placés au poste où ils pourront rendre les meilleurs services. En outre, les secrétaires ouvriers doivent avoir voix consultative au sein de l'Union syndicale, droit qui leur revient ensuite de l'importance de leurs fonctions.

Une séparation des compétences semble abso-